



MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

Aux contribuables de la susdite municipalité

Le 15 juillet 2024

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-03

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Christine Rivard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Longue-Rive, QUE :

Le Conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive au cours de sa séance ordinaire tenue le 4 juillet 2024 a adopté le **règlement numéro 24-03** portant le titre :

RÈGLEMENT 24-03 AYANT POUR OBJET DE RÉGIR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité de Longue-Rive.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1. **Présentation d'un avis de motion le 11 avril 2024**
2. **Présentation et adoption d'un projet de règlement le 9 mai 2024**
3. **Adoption du règlement le 4 juillet 2024**
4. **Avis public le 15 juillet 2024**
5. **Entrée en vigueur le 15 juillet 2024**

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir une copie de la Municipalité située au 3, rue de l'Église, Longue-Rive, aux heures normales de bureau.

Une copie du **Règlement n°24-03** est jointe au présent avis public pour fins d'information.

Donné à Longue-Rive, ce 15^e jour de juillet 2024.

**Christine Rivard, directrice générale
et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Christine Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 00 et 16 h 15, le 15^e jour du mois de juillet 2024, à l'Hôtel de ville, au bureau de poste et sur le site Internet de la Municipalité de Longue-Rive.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois juillet 2024.

**Christine Rivard, directrice générale
et greffière-trésorière**